PROFIL DE POSTE

IDE

Service L1

Pôle MTR

Date de création 5/03/24

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général
M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint
M. Philippe ORLIAC : DSIRMT, Coordonnateur général des soins

PRESENTATION DU SERVICE

Service de Gérontologie clinique en structure pavillonnaire de
26 lits :
- 15 lits de médecine gériatrique (dont 3 lits dédiés soins palliatifs)
- 11 lits de soins de suite et réadaptation gériatrique

ORGANIGRAMME et EFFECTIF DU SERVICE

-Chef de service : Dr L. MARTINEZ
-Dr Castro Lionard K.
-Dr Bertolletti G.
-Cadre de santé Mme Gomes Vaz I.

- 8 ETP infirmier/10 ETP aide-soignant de jour
-2.5 ETP infirmier/2.5 ETP aide-soignant de nuit

Intervention d'une assistante sociale, psychologue, orthophoniste, kinésithérapeutes, diététicienne, podologue, ergothérapeute.

CADRE GENERAL DU POSTE

Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.
Contribuer à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou groupe de personnes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.
Intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, de manière autonome et en collaboration
Les Infirmières de nuit devront passer de jour sur une période de 15 jours minimum pour le maintien des compétences

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

Le service accueille des patients de plus de 75 ans polypathologiques venant des urgences, du domicile ainsi que d'autres services du CHU.

Le professionnel prend en charge des patients :

- Atteints de poly pathologies aiguës avec ou en risque de perte d'autonomie fonctionnelle ;
- Atteints de pathologies mal caractérisées ou appelées syndrome gériatrique (baisse de l'état général, chutes, désorientation, pathologie iatrogénique, confusion aiguë, …) ne relevant pas d'une spécialité précise ;
- Présentant des troubles du comportement en lien avec des syndromes anxio-dépressifs ou des troubles cognitifs secondaires à des syndromes démentiels ;
- En situation de fin de vie
- En situation de crise médico-psycho-sociale ou devant être évalués pour préparation des sorties vers des structures adaptées (orientation).

L'IDE assure des Soins de nature technique, relationnelle et éducative.
Elle doit :

- Faire face aux soins d'urgence
- Evaluer les capacités et les besoins fonctionnels, nutritionnels, relationnels, sociaux … des patients
- Suppléer momentanément aux besoins non satisfaits de ces personnes âgées
- Assurer une prise en charge spécifique des patients relevant de la médecine gériatrique.
- Assurer des soins de qualité, précoces et conséquents, visant à une stabilisation ou à une amélioration de leur autonomie, permettant une orientation de sortie adaptée à la socio-pathologie des malades (soit retour à domicile avec ou sans aide, soit dans un établissement médicalisé, soit vers une résidence …)
- Evaluer, soulager la douleur
- Assurer des soins de confort pour les personnes en fin de vie
- Assurer la formation des étudiants

Elle assure des missions administratives avec gestion des flux et les commandes de matériel.

COMPETENCES et CONNAISSANCES

Le professionnel souhaitant travailler en gériatrie doit avoir la connaissance de la personne âgée et des pathologies liées au vieillissement (troubles de la déglutition, de l'alimentation, de la marche, troubles cognitifs …).

1- - Aptitudes professionnelles

- Esprit d'analyse et de synthèse (dossier de soins - démarche de soins).
- Maîtrise de soi et des situations
- Etre capable d'élaborer des projets de soins personnalisés, de poser des diagnostics infirmiers, des objectifs de service avec des actions et une évaluation
- Accueillir des étudiants
- Enseigner les soins infirmiers pratiqués dans le service en fonction des objectifs pédagogiques
- Veiller à mettre à jour ses connaissances et à développer ses compétences

2- Aptitudes techniques

- Sens de l'organisation : l'IDE est responsable de la qualité des soins
- Rigueur dans la gestion, l'emploi et la maintenance du matériel
- Sens et esprit d'observation
- Ordre et méthode dans l'organisation des tâches
- Rigueur dans les transmissions écrites et orales, qui doivent être précises et significatives

3- Aptitudes relationnelles

L'infirmière doit avoir le souci permanent de garder une relation et une communication de qualité avec :
- le malade
- la famille
- l'entourage

Pour intervenir auprès :
- des étudiants
- des aides-soignants
- du nouveau personnel
- du patient lui-même et de sa famille

Elle doit posséder un savoir être et un savoir-faire pour accompagner les patients en fin de vie, et aider les familles dans cette démarche (la relation est un soin).
Elle doit veiller à la qualité de l'accueil et de l'information.
Elle se doit de développer des relations interpersonnelles harmonieuses au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

SAVOIR FAIRE

L'IDE doit savoir :
-Analyser /évaluer la situation clinique d'une personne ou groupe de personne dans son domaine de compétences.
-Analyser et synthétiser des informations permettant de prendre en charge la personne soignée et la continuité des soins.
-Concevoir et conduire un projet de soins dans son domaine de compétences.
-Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires relatives à son domaine de compétence.
-Eduquer et conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins.
-Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétences
-Travailler en équipe, réseau.
-Identifier/analyser des situations d'urgence spécifiques à son domaine de compétences et définir les actions.

-Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret professionnel.

SAVOIR ETRE

Le professionnel doit être :

-Disponible
-Adaptable
- faire preuve d'empathie
-Bienveillant
-être à l'écoute

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

-Poste du matin 6h40/14h20
-Poste du soir 13h40/21h20
-Poste de journée 9h/16h40
-Poste de nuit 21h/7h

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Sous la responsabilité du cadre de l'unité

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

Risques liés à la manutention des malades